ingénierie

CATALOGUE DES INTERVENTIONS

VERSION 10.09.26

L'AGENCE TECHNIQUE EN BREF

LOT INGÉNIERIE : l'expertise qui fait avancer vos projets

LOT INGENIERIE est un établissement public au service des communes, intercommunalités et établissements publics.

Conçu comme un outil partagé, l'agence accompagne ses adhérents dans la définition et la concrétisation de leurs projets, en mobilisant une expertise pluridisciplinaire : architectes, ingénieurs, techniciens et ressources administratives et financières.

Cette diversité de compétences permet d'intervenir sur différentes thématiques : études stratégiques, (ré)aménagement des centres-bourgs, requalification des espaces publics, construction et rénovation d'équipements, valorisation du patrimoine, accompagnement administratif et financier des projets, etc.

De la réflexion initiale à la mise en œuvre, LOT INGENIERIE adapte son intervention à la nature du projet, à son niveau de maturité et aux besoins de chaque collectivité. L'agence peut apporter un premier éclairage, contribuer à la définition d'un programme ou d'une stratégie, comme accompagner une opération dans la durée.

Son rôle est d'éclairer les élus dans leurs choix, sécuriser les différentes étapes des projets et faciliter leur mise en œuvre, en apportant une expertise indépendante et adaptée aux réalités locales.

Grâce à son expérience, à la diversité des compétences mobilisables (mise à disposition des services du Département) et à sa proximité avec les collectivités, LOT INGENIERIE contribue ainsi à la qualité et à la réussite des projets locaux, au service d'un développement équilibré du département.

NOTRE OFFRE DE SERVICE

1. UNE AGENCE À VOS CÔTÉS 04

DE LA STRATÉGIE À LA RÉALISATION DE VOS PROJETS

2. LES EXPERTISES DE L'AGENCE 06

A. AMÉNAGEMENT DURABLE **P.7**
B. BÂTIMENT **P.11**
C. CULTURE ET PATRIMOINE **P.14**
D. ESPACE PUBLIC – ROUTE – OUVRAGE D'ART **P.16**
E. LES EXPERTISES TRANSVERSALES **P.20**

3. COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT ? 22

4. TRAVAILLER AVEC LOT INGENIERIE CONTACTEZ-NOUS ! 24

01

UNE AGENCE À VOS CÔTÉS DE LA STRATÉGIE À LA RÉALISATION DE VOS PROJETS

L'AMO : le cœur de notre accompagnement

En tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, LOT INGÉNIERIE accompagne ses adhérents pour structurer et fiabiliser leurs projets dès les premières étapes. L'agence apporte un appui stratégique et opérationnel, permettant de :

- clarifier les enjeux et les priorités pour des décisions éclairées,
- organiser le projet et son calendrier pour un suivi efficace,
- accompagner les collectivités dans le respect de la commande publique,
- coordonner les partenaires et experts pour optimiser les moyens,
- anticiper les risques et arbitrages pour garantir faisabilité et durabilité.

Chaque projet bénéficie d'un accompagnement sur-mesure, qui guide les choix des élus et facilite la mise en œuvre, tout en laissant le maître d'ouvrage pleinement décisionnaire.

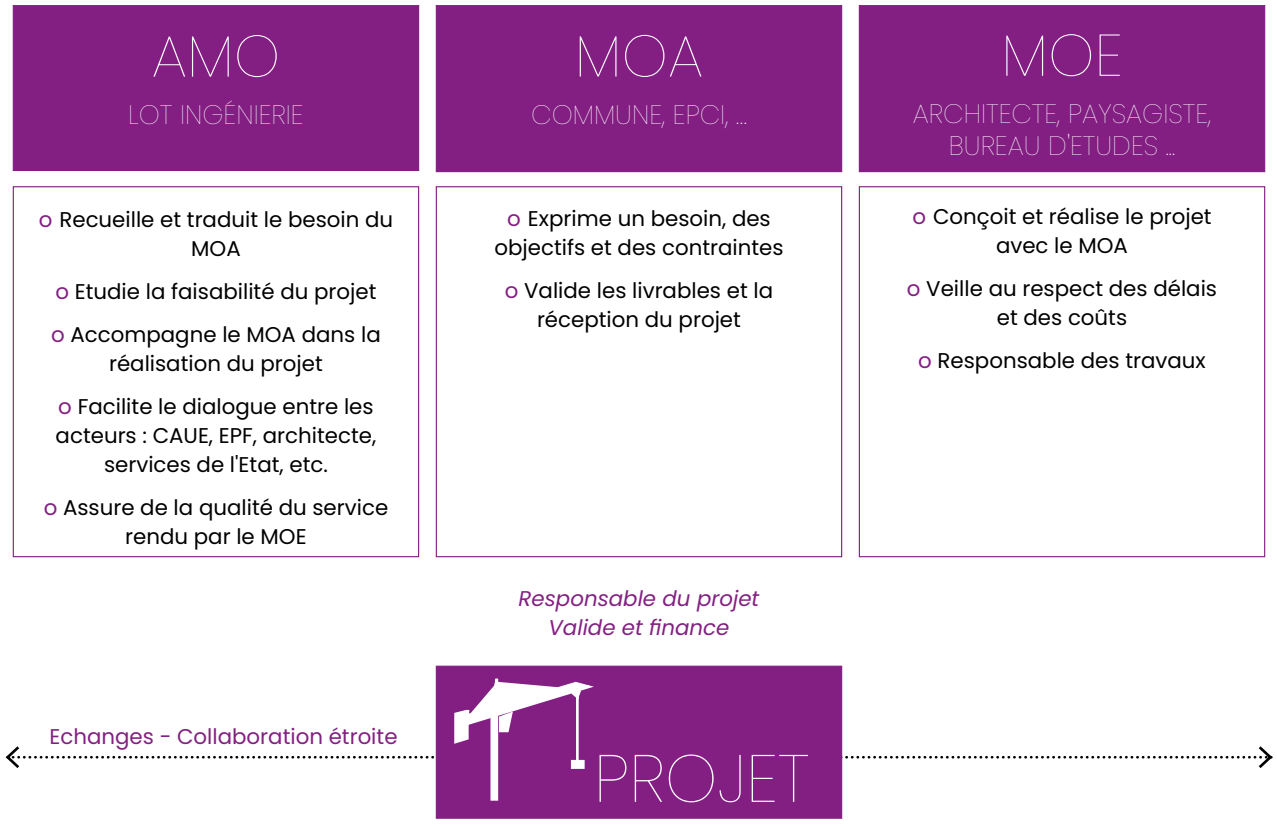

DES PARTENAIRES À VOS CÔTÉS

LOT INGÉNIERIE s'appuie sur un réseau de partenaires locaux pour compléter son expertise, afin de couvrir tous les besoins de vos projets : CAUE du Lot, Territoire d'Énergie, Centre de Gestion 46, DDT46, établissement public foncier (EPFO), etc.

02

LES EXPERTISES DE L'AGENCE

A

AMÉNAGEMENT DURABLE

1. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

VOTRE BESOIN ?

Définir une vision d'aménagement cohérente et adaptée avant d'engager votre ou vos différents projets.

ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE ET/OU MULTITHÉMATIQUE :

Plan guide d'aménagement, plan paysage, projets de revitalisation ou de redynamisation de centres-bourgs, restructuration d'îlots, reconversion de friches, etc.

L'agence vous accompagne pour préciser vos objectifs, formaliser vos besoins et définir le cadre de l'étude en lien avec les partenaires associés (CAUE du Lot, DDT, EPCI, EPF, etc.). Elle vous appuie ensuite dans la consultation et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (urbaniste, architecte, paysagiste, bureau d'études), en participant à la rédaction du cahier des charges, à l'analyse des offres et à la sécurisation des décisions.

Une fois l'équipe désignée, l'agence assure, auprès du maître d'ouvrage, la coordination des intervenants, le suivi des productions et la cohérence globale de la démarche. Elle veille à l'articulation entre les ambitions de la collectivité, les contraintes du territoire et les conditions de faisabilité des projets.

L'accompagnement intègre également la définition d'une programmation (y compris foncière), en lien avec les partenaires, afin d'identifier les conditions de mise en œuvre : mobilisation du foncier, capacités d'accueil et phasage des opérations.

2. AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

VOTRE BESOIN ?

Sécuriser vos projets d'aménagement en anticipant les enjeux fonciers et archéologiques.

APPUI A L'ACTION FONCIÈRE

L'agence accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de démarches foncières ponctuelles liées à des projets d'aménagement. Elle peut intervenir sur la recherche de propriétaires, l'appui aux négociations en vue d'acquisitions amiables, ainsi que le suivi des procédures foncières dans le cadre de projets nécessitant concertation, déclaration d'utilité publique ou expropriation.
L'intervention comprend les déplacements sur site, la préparation des éléments nécessaires aux échanges avec les services fiscaux, ainsi que le suivi des procédures et des délais.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ARCHÉOLOGIQUES

L'agence vous accompagne pour évaluer le niveau de sensibilité archéologique de votre projet, à partir des données existantes et des connaissances disponibles sur le territoire. Elle vous informe sur les procédures applicables en matière d'archéologie préventive et sur le rôle des différents acteurs (services de l'État, opérateurs agréés). Elle peut vous assister dans la préparation des démarches administratives (déclarations, demandes de diagnostic).

Elle vous aide également à intégrer ces contraintes dans le calendrier global de l'opération, en anticipant les délais et les incidences potentielles sur le projet.

VOTRE BESOIN ?

Mettre en œuvre vos opérations d'aménagement, en extension comme dans l'existant, en conciliant les contraintes techniques, réglementaires et financières.

APPROCHE OPÉRATIONNELLE DES OAP (ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION OU LA MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

À partir des principes définis par la collectivité, l'agence contribue à objectiver les choix, à tester la faisabilité des projets et à en préciser les conditions de mise en œuvre. Cet accompagnement permet d'identifier les ajustements nécessaires pour garantir la cohérence entre les documents de planification et les capacités réelles de réalisation.

L'agence peut intervenir de manière ponctuelle sur une OAP ou un site identifié, ou proposer un accompagnement plus global à l'échelle d'un bourg ou du document d'urbanisme, en lien avec les partenaires impliqués, notamment le CAUE du Lot.

FOCUS

SOBRIETE FONCIERE : LOT INGÉNIERIE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RÉALISATION DE VOS OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Crédit photo : Nicolas Debons / Département du Lot

Création de lotissement, restructuration d'îlots en centre-bourg ou en tissu ancien, aménagement ou requalification de zones d'activités, reconversion de friches, etc.

L'agence vous accompagne dans l'organisation et le suivi de vos projets, depuis les premières études de faisabilité jusqu'aux travaux, en intégrant dès l'amont les enjeux environnementaux et réglementaires.

Elle vous aide à préciser le contenu de l'opération, à définir le niveau d'ambition du projet et à en vérifier les conditions de réalisation. Elle vous accompagne ensuite dans la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (aménageur, urbaniste, bureaux d'études), en participant à la rédaction des pièces de consultation, à l'analyse des offres et au choix des prestataires.

Une fois l'équipe désignée, l'agence assure le suivi des études et la coordination des intervenants. Elle vous appuie dans l'analyse des propositions et scénarios, alerte sur les points de vigilance (coûts, contraintes techniques, procédures) et vous accompagne dans les arbitrages aux étapes clés du projet.

3. EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES

VOTRE BESOIN ?

Intégrer les enjeux environnementaux pour sécuriser et valoriser vos projets d'aménagement.

EXPERTISE NATURALISTE

Accompagner le maître d'ouvrage dans la prise en compte des impacts de son projet sur les milieux naturels, dès la phase de faisabilité.

En fonction des enjeux, l'agence peut intervenir sur la rédaction du cahier des charges pour la réalisation des études complémentaires (Natura 2000, étude d'impact, etc.) et pour l'accompagnement des procédures réglementaires (CNPN, DREAL), du simple conseil à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations ayant fait l'objet d'une convention avec l'agence.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Permettre aux élus de connaitre l'état et la valeur de leur ressource en eau et de leur donner les moyens de la protéger dans le cadre réglementaire des périmètres de protection.

L'agence réalise un premier diagnostic de la ressource, sur la base des données bibliographiques et d'une reconnaissance visuelle du terrain.

Dans le cas d'un captage AEP non listé au schéma départemental et en fonction des enjeux, la mission peut se poursuivre par la rédaction d'un cahier des charges pour recruter un bureau d'étude afin de réaliser le périmètre de protection régalien.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Définir une stratégie de gestion des eaux pluviales et organiser sa mise en œuvre (zonage, principes d'aménagement, priorisation des actions). L'agence accompagne la consultation du bureau d'étude, la rédaction des pièces de marché, l'analyse des offres et le suivi des études.

EXPERTISE « LOI SUR L'EAU »

Appuyer le maître d'ouvrage dans la gestion des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques. L'intervention comprend un conseil sur les procédures auxquelles les aménagements projetés sont susceptibles d'être soumis.

En fonction des besoins identifiés, l'agence peut intervenir sur la rédaction du cahier des charges pour la réalisation des études complémentaires (étude hydraulique, sondage, etc.) et pour l'accompagnement des procédures réglementaires (autorisation environnementale – loi sur l'eau), du simple conseil à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations ayant fait l'objet d'une convention avec l'agence.

B

BÂTIMENT

1. STRATÉGIE PATRIMONIALE ET ÉTUDES DE FAISABILITÉ

VOTRE BESOIN ?

Disposer d'une vision globale de votre patrimoine bâti et définir des priorités d'intervention adaptées à vos besoins et à vos capacités financières.

STRATÉGIE PATRIMONIALE ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

L'agence vous accompagne pour analyser votre patrimoine (bâtiments communaux, équipements publics), identifier les besoins d'évolution (fonctionnels, techniques, énergétiques) et hiérarchiser les interventions à engager, en lien avec les partenaires locaux : CAUE du Lot, TE46, etc. Elle vous aide à structurer une programmation dans le temps, en intégrant l'évolution des usages envisagés, les contraintes budgétaires et les opportunités de financement.

Selon les cas (complexité du bâti, nombre d'édifices, etc.), l'agence accompagnera le maitre d'ouvrage dans le recrutement d'un bureau d'étude et le suivi du travail produit.

VOTRE BESOIN ?

Préciser votre projet et en vérifier les conditions de réalisation avant de vous engager.

ETUDE DE FAISABILITÉ

L'agence vous accompagne pour analyser vos besoins, les confronter aux contraintes du site et explorer différentes hypothèses d'intervention (réhabilitation, extension, construction neuve).

Elle organise l'étude de scénarios en intégrant les dimensions fonctionnelles, techniques, réglementaires et financières. Elle vous aide à comparer les options, à en mesurer les impacts et à identifier les conditions de faisabilité du projet.

Selon les cas, l'étude de faisabilité peut être confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, l'agence vous accompagne dans la définition du besoin et la consultation de cette équipe, puis assure le suivi des études et l'analyse des productions réalisées

2. ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) – CONSTRUCTION OU DE RÉHABILITATION

VOTRE BESOIN ?

Réaliser un projet de construction ou de réhabilitation en étant accompagné dans son organisation et son suivi.

CONDUITE D'OPÉRATIONS DE BÂTIMENT

L'agence vous accompagne dans l'organisation et le suivi de vos projets, depuis les premières études de faisabilité jusqu'aux travaux.

Elle vous aide à formaliser le programme de l'opération (besoins, usages, surfaces, niveaux de performance), puis vous assiste dans la consultation et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études).

Une fois l'équipe désignée, elle assure un rôle de suivi et de coordination : analyse des propositions, vérification de leur adéquation avec le programme, identification des points de vigilance (coûts, délais, contraintes techniques) et appui aux décisions à chaque étape.

FOCUS

RÉNOVER LES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR RENFORCER L'OFFRE LOCATIVE : LOT INGÉNIERIE AUX CÔTÉS DES COMMUNES

Crédit photo : Nicolas Debons / Département du Lot

Le Département du Lot engage une nouvelle dynamique en faveur du logement communal, en soutenant la rénovation du parc existant et la transformation de bâtiments vacants en logements locatifs, à travers un appel à manifestation d'intérêt déployé sur la période 2026-2028.

LOT INGÉNIERIE accompagne les collectivités à chaque étape de leur projet : définition des besoins (typologie, publics visés, etc.), analyse de la faisabilité technique et financière, mobilisation des aides, consultation de la maîtrise d'œuvre et suivi des opérations.

Une attention particulière est portée à la qualité des logements réalisés, en intégrant les enjeux de performance énergétique, de confort d'usage et d'adaptation aux évolutions climatiques, conformément aux objectifs fixés par le Département.

C

CULTURE ET PATRIMOINE

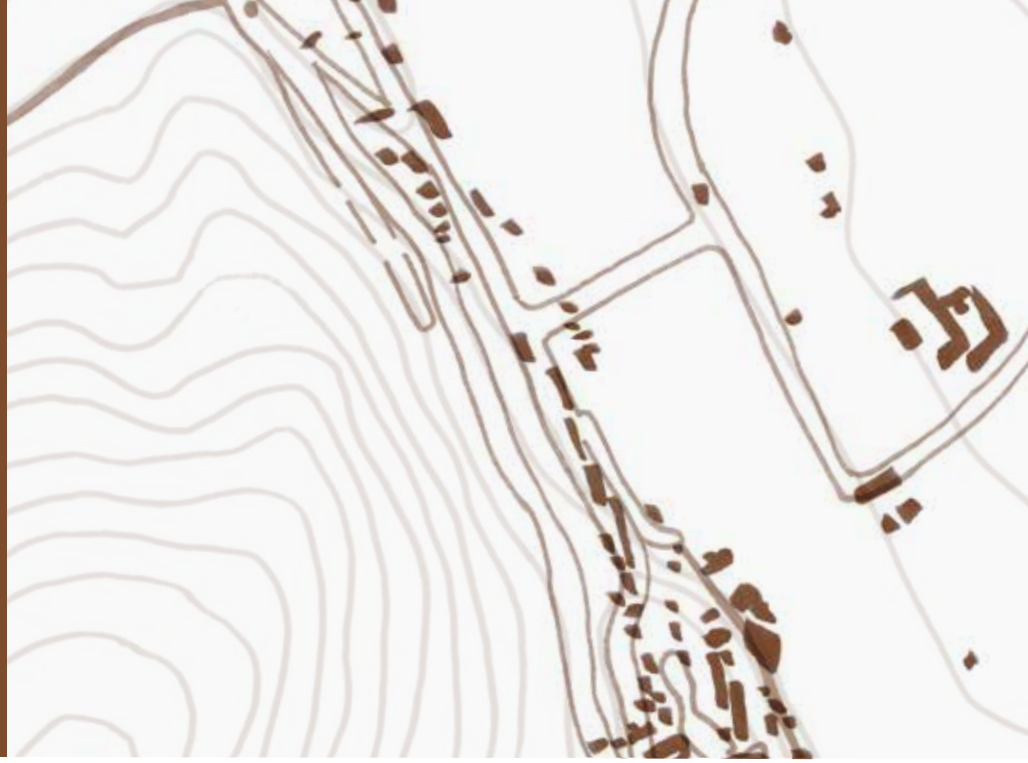

1. PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

VOTRE BESOIN ?

Intégrer une dimension culturelle ou artistique dans vos projets ou développer une démarche culturelle à l'échelle de votre collectivité.

● COMMANDE ARTISTIQUE, 1% ARTISTIQUE, INTÉGRATION D'UNE DIMENSION CULTURELLE DANS UN PROJET D'AMÉNAGEMENT OU D'ÉQUIPEMENT

L'agence accompagne la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de projets culturels ou artistiques à l'échelle du territoire.

Dans le cadre d'une opération conventionnée, elle vous aide à définir les objectifs du projet, à structurer la démarche et à traduire le besoin en programme. Elle vous accompagne également dans la consultation des artistes ou concepteurs (rédaction des pièces, analyse des propositions, organisation des instances de sélection) et dans le suivi de la démarche jusqu'à sa réalisation.

2. PATRIMOINE

VOTRE BESOIN ?

Intervenir sur le patrimoine communal, bâti ou mobilier, en articulant les dimensions historiques, techniques et réglementaires.

PATRIMOINE BÂTI

L'agence accompagne la collectivité dans une première approche du projet (église, presbytère, bâtiment ancien…), afin de préciser les besoins, d'identifier les contraintes liées à la protection éventuelle du bâtiment et de qualifier les conditions d'intervention.

Elle vous informe sur les obligations réglementaires à prendre en compte (recours à une maîtrise d'œuvre spécialisée, techniques et matériaux adaptés) ainsi que sur le rôle des services de l'État, notamment le contrôle scientifique et technique assuré par la DRAC.

Elle vous appuie également dans l'identification des dispositifs d'aides mobilisables et dans la structuration de la démarche (priorisation des interventions, phasage et conditions de mise en œuvre).

Dans le cadre d'une opération ayant fait l'objet d'une convention avec l'agence, l'agence assure un accompagnement similaire à celui d'une opération bâtimentaire classique, avec un regard spécifique sur la qualité des interventions et la préservation du monument. Elle assure également un rôle d'interface avec la DRAC et les partenaires associés afin de faciliter le suivi et la bonne coordination du projet.

PETIT PATRIMOINE ET PATRIMOINE MOBILIER

L'agence vous accompagne ponctuellement, en complément des interventions du Département, sur des éléments de petit patrimoine (lavoirs, fontaines, croix, murs…) ou des objets mobiliers (retables, statues, éléments décoratifs).

Elle vous aide à identifier les compétences à mobiliser, à organiser le recours aux artisans (cahier des charges, analyse des devis, procédures à mettre en place le cas échéant) et à engager les démarches adaptées, afin d'assurer des interventions respectueuses du patrimoine et de sa préservation.

D

ESPACE PUBLIC
ROUTE
OUVRAGE D'ART

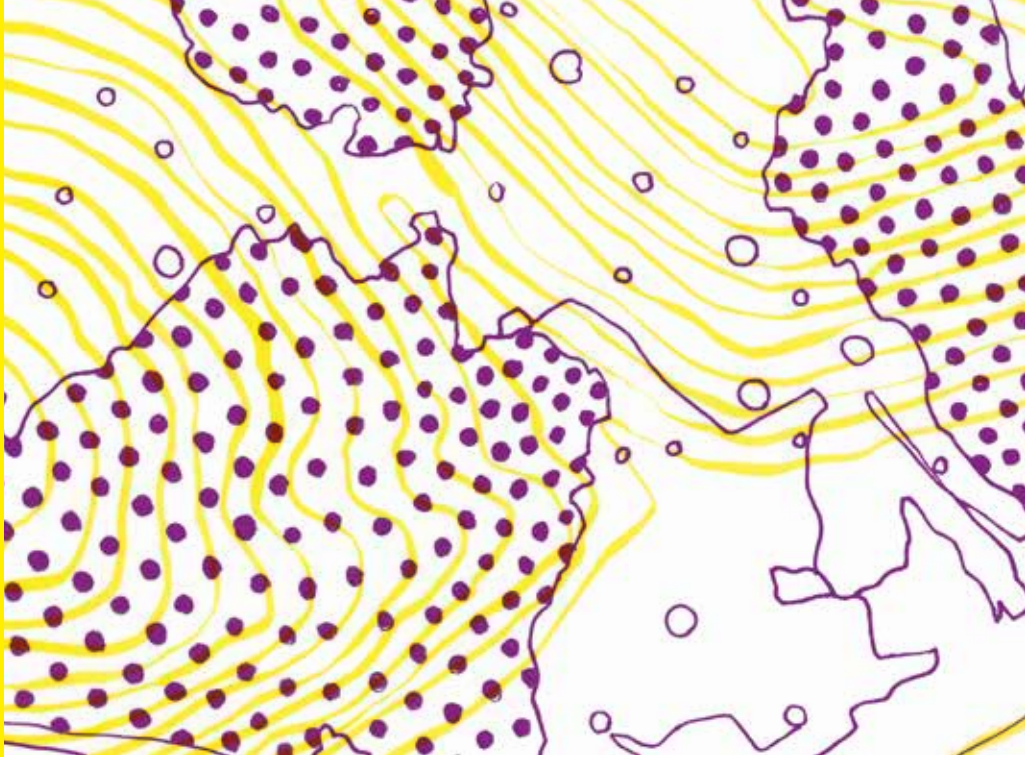

1. STRATÉGIE ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

VOTRE BESOIN ?

Disposer d'une vision globale du devenir des espaces publics ou de votre réseau, et programmer vos investissements en fonction de vos priorités et de vos capacités financières.

● SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS

L'agence vous accompagne dans la définition d'une vision d'ensemble de vos espaces publics (centre-bourg, traversée, places, etc.), en intégrant les enjeux de fonctionnement, de qualité d'usage et d'adaptation au contexte local. Cette démarche est conduite en lien avec les acteurs du territoire (CAUE du Lot, PNR, etc.), afin de croiser les regards et d'enrichir la réflexion.

Selon la complexité des projets, l'agence peut accompagner le maître d'ouvrage dans la consultation d'un prestataire (concepteur, bureau d'études VRD) et assurer le suivi des études produites.

● SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES

L'agence accompagne la collectivité dans la définition d'une stratégie de développement des mobilités actives (cheminements piétons, liaisons cyclables, connexions entre les équipements et les bourgs).

Elle vous aide à préciser vos objectifs, à identifier les besoins et à structurer la démarche. Elle vous accompagne dans la rédaction du cahier des charges, puis dans la consultation et le choix du bureau d'études en charge de l'élaboration du schéma directeur.

Une fois l'étude engagée, l'agence assure le suivi de la démarche et vous appuie dans l'analyse des propositions, afin de définir un programme d'actions cohérent et adapté à votre territoire.

2. DIAGNOSTIC ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ

VOTRE BESOIN ?

Mieux connaître vos infrastructures et vérifier les conditions de réalisation de vos projets.

● ÉTUDES DE FAISABILITÉ

L'agence accompagne la collectivité pour analyser les contraintes d'un site, préciser les besoins et étudier différentes hypothèses d'aménagement (voirie, espace public, etc.). Ces études peuvent s'appuyer sur des données complémentaires produites par le Département (prestation payante), notamment :

- des comptages de trafic et de vitesse (pose de capteurs et analyse des flux),
- des diagnostics techniques de chaussée réalisés par le laboratoire routier (essais, mesures, interprétation).

● INSPECTION DES OUVRAGES D'ART (DIAGNOSTIC)

L'agence accompagne la collectivité dans l'évaluation de l'état des ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, etc.).

L'intervention consiste en une visite d'inspection de l'ensemble des parties accessibles de l'ouvrage, afin d'en apprécier l'état et les éventuelles évolutions. Elle donne lieu à un rapport comprenant un état des lieux illustré, une analyse synthétique et, le cas échéant, des recommandations.

Dans le cas ou la collectivité aurait effectué un diagnostic avec le CEREMA, notamment dans le cadre du Plan National Pont, l'agence pourra effectuer une visite de contrôle pour actualiser les éventuels constats émis lors de cette étude, ou encore intervenir dans le cadre d'un incident récent.

● INVENTAIRE ET GESTION DES DONNÉES DE VOIRIE COMMUNALE (OUTIL CARTOGRAPHIQUE)

L'agence accompagne la collectivité dans la structuration et la gestion de ses données de voirie, afin de constituer un référentiel communal partagé et directement mobilisable. Cette mission porte sur la mise en place d'outils simples (atlas cartographique, portail de consultation et de mise à jour des données) et sur l'organisation de la donnée dans la durée.

Elle comprend également l'appui à l'alimentation et à la valorisation des données (voirie, PDIPR, itinéraires…), ainsi que leur transmission à l'IGN, contribuant à l'amélioration du référentiel national.

Cette mission constitue un socle de connaissance, complémentaire des démarches de programmation et de gestion des travaux.

L'agence n'accompagne pas la procédure de classement de voirie. Néanmoins, afin d'en faciliter la mise en œuvre, des cartographies et des outils de connaissance du réseau pourront être réalisés.

3. ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) – ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

VOTRE BESOIN ?

Réaliser vos projets en étant accompagné dans leur organisation et leur suivi.

● AMO D'ESPACE PUBLIC, DE TRAVERSE, DE CHEMINEMENT PIÉTON, DE VOIE VERTE, DE ROUTE, D'OUVRAGE D'ART, ETC.

L'agence vous accompagne dans l'organisation et le suivi de vos projets, depuis les premières phases d'études jusqu'aux travaux.
Elle vous aide à définir le contenu de l'opération, à préciser le niveau d'ambition du projet et à en vérifier les conditions de réalisation. Elle vous accompagne dans la consultation de la maîtrise d'œuvre (concepteurs, bureaux d'études, etc.), puis dans le suivi des études et l'analyse des propositions.
Elle vous appuie dans les arbitrages techniques, financiers et organisationnels tout au long du projet.

4. ASSISTANCE À LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE TAILLE RÉDUITE

VOTRE BESOIN ?

Réaliser une opération simple sans mobiliser une maîtrise d'œuvre externe.

● OPÉRATIONS DE FAIBLE MONTANT (INFÉRIEURES À 70 000 €) ET DE FAIBLE COMPLEXITÉ

Adaptation d'un carrefour, sécurisation ponctuelle d'un accès ou d'un espace (mise en sécurité, amélioration de visibilité, organisation des circulations), petits aménagements de voirie ou d'espaces publics, etc.
L'agence peut mobiliser la maîtrise d'œuvre interne du Département. En ce sens, l'agence prend en charge la conception du projet, vous accompagne dans la préparation, la passation et le suivi du marché de travaux.

FOCUS

ADAPTER LES ESPACES PUBLICS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE ATTENTION PORTÉE AUX USAGES, À LA QUALITÉ DE VIE ET À L'ENVIRONNEMENT

Crédit photo : Jean-Baptiste Ramos / Département du Lot

L'agence porte une attention particulière aux usages et à la qualité des aménagements, afin de proposer des espaces adaptés au fonctionnement des bourgs et aux pratiques du quotidien. Aux côtés du CAUE du Lot, elle accompagne la collectivité dans la réflexion sur le partage des usages (habitants, piétons, cyclistes, stationnement, accès aux commerces et équipements), notamment dans le cadre des traverses de bourg.

Elle veille également à la prise en compte des enjeux environnementaux (gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, végétalisation) et de l'intégration paysagère des différents aménagements.

Afin de garantir la pérennité des aménagements, une mission de conseil à l'entretien des espaces végétalisés (taille, gestion, suivi des plantations…) peut être proposée.

EXPERTISE TRANSVERSALE À VOS PROJETS

1. ASSISTANCE AUX CONSULTATIONS DE MARCHÉS PUBLICS

VOTRE BESOIN ?

Sécuriser le recrutement des prestataires nécessaires à la réalisation de vos projets (maîtrise d'œuvre, études, travaux).

L'agence accompagne la collectivité dans la préparation et la mise en œuvre des consultations liées à ses opérations d'aménagement, de bâtiment , d'espaces publics, etc.
Elle analyse le besoin au regard du projet et des prestations attendues, et aide à définir les modalités de consultation les plus adaptées (procédure, contenu du marché, organisation de la mise en concurrence).
Elle assure la rédaction des pièces de consultation (programme, règlement de consultation, cahier des charges, pièces administratives), en cohérence avec les objectifs du projet et les contraintes techniques, juridiques et financières. L'agence peut également intervenir dans l'appui à l'analyse des candidatures et des offres, la préparation des réunions de sélection ou des jurys, la mise au point du marché avec le prestataire retenu et la sécurisation des décisions et la traçabilité des choix.

Cet accompagnement est exclusivement lié aux marchés nécessaires à la réalisation des projets portés par la collectivité et sous conventionnement avec LOT INGÉNIERIE.
L'agence n'accompagne pas les autres marchés publics.

2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET SUBVENTIONS

VOTRE BESOIN ? **Sécuriser et optimiser le financement de vos projets.**

L'agence accompagne la collectivité dans la recherche de financements et la structuration du plan de financement de ses opérations.
Elle informe le maître d'ouvrage sur les dispositifs mobilisables, l'appuie dans la constitution des dossiers de demande de subvention ou de conventionnement (y compris dossier amende de police), et assure le lien avec les partenaires financiers jusqu'à la consolidation des financements.

3. GESTION DES DONNÉES, DE L'ADRESSAGE ET DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES

VOTRE BESOIN ? **Structurer, exploiter et valoriser vos données pour mieux connaître et piloter votre territoire.**

● APPUI A LA GESTION DES DONNÉES ET DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES

L'agence accompagne les collectivités dans la gestion de leurs données géographiques et la production d'outils d'aide à la décision. L'intervention peut comprendre :

- la création et la mise à jour de bases de données géographique (réseaux, cadastre, orthophotographies, données diverses),
- la production de cartes de diagnostic ou d'analyse territoriale,
- la maintenance et l'évolution des outils cartographiques.

● ADRESSAGE (GESTION DES ADRESSES)

L'agence accompagne la collectivité dans les évolutions et mises à jour de l'adressage (création de nouvelles voies, nouvelles habitations, modifications ou corrections d'adresses), afin de garantir la continuité et la fiabilité de la base adresse dans le temps. L'intervention comprend :

- la réalisation d'un état des lieux de l'existant,
- la validation ou la création du nommage des voies,
- la définition et la mise en cohérence de la numérotation,
- la transmission des données aux différents partenaires concernés.

03

COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT ?

Deux modalités d'accompagnement adaptées à vos besoins

LE FORFAIT CONSEIL
(INCLUS DANS L'ADHÉSION)

L'adhésion à LOT INGÉNIERIE donne accès à un accompagnement de premier niveau, permettant d'échanger avec les équipes de l'agence pour éclairer la décision et structurer les premières étapes de réflexions d'un projet.

Ce conseil peut porter sur des aspects techniques, administratifs ou financiers. Il se traduit par :

- des échanges avec les services de l'agence,
- des réunions ou visites sur site si nécessaire avec réalisation de compte-rendu,
- des préconisations pour orienter la collectivité dans ses choix pouvant aboutir à une première faisabilité du projet (notice réponse).

Dans le cadre de leur adhésion, les collectivités peuvent bénéficier de prestations de conseil, dans la limite de 32 heures par an.

QUELLE COTISATION ?

- **1 €** / habitant pour les 2 000 premiers habitants
- **+ 0,5 €** / habitant pour la tranche 2 001 à 3 000 habitants
- **+ 0,3 €** / habitant de la tranche au-delà

NB : Le montant de la cotisation est plafonné à 3 000 €.

L'ACCOMPAGNEMENT CONVENTIONNÉ

Lorsque le projet nécessite un appui plus approfondi, une convention est proposée afin de définir les modalités d'intervention. Elle précise : le contenu de la mission, les moyens mobilisés, les livrables attendus ou bien encore la participation financière (indemnisation du temps passé selon la catégorie des agents mis à disposition sur le projet).

Cet accompagnement permet de répondre à des besoins variés, notamment :

- des expertises techniques ponctuelles,
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour vous accompagner dans vos différents projets,
- un appui à la définition de stratégies ou de programmes de travaux.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- **53 €** / heure pour un agent de catégorie A
- **43 €** / heure pour un agent de catégorie B
- **40 €** / heure pour un agent de catégorie C

Chaque convention fait l'objet d'une définition préalable du besoin avec la collectivité, afin d'adapter le contenu de la mission, les moyens mobilisés et le temps d'intervention au projet.

01	02	03	04	05	06
1er contact - Visite État des lieux Analyse du besoin	Faisabilité Scénarios Aide à la décision	Diagnostics complémentaires Programmation Recrutement de la MOE	Suivi des études de conception Recrutement des bureaux d'études complémentaires Dossier de subventions	Marché travaux	Suivi éventuel des travaux et livraison

FORFAIT CONSEIL

CONVENTION

04

TRAVAILLER AVEC LOT INGENIERIE

Contacter nous !

SECRÉTARIAT LOT INGÉNIERIE
05 65 53 44 58
lotingenierie@lot.fr

Avenue de l'Europe - Regourd
BP 291
46005 Cahors cedex 9